

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil d'installation suite élections du vendredi 20 mars
2026 18:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Alexis JONDOT

Rapporteur : MAIRE

N° interne de l'acte :
2026_003
N° de feuillet : 1

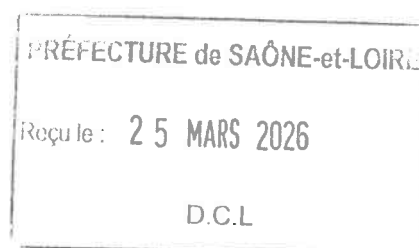
vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :



Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10
À déduire :

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

23 MARS 2026

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Liste menée par Jocelyne BILLONNET : 10 (dix) voix

La liste menée par Jocelyne BILLONNET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Madame Jocelyne BILLONNET, 1ère adjointe
- Monsieur Christian GAYRAL, 2ème adjoint
- Madame Lucie JACQUET, 3ème adjointe

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Alexis JONDOT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :